

**Affaires foncières et juridiques**

**REF : DAJDAJD2017007**

**Signataire : AD**

Séance du Conseil Municipal du 27/04/2017

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques KARMAN**

**OBJET : Cession au profit des consorts JAAFARI-LAHLALI du terrain situé 5 impasse du Puits Civot à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée AN 30**

**EXPOSE :**

La commune est propriétaire d'un terrain situé 5 impasse du Puits Civot, sur la parcelle cadastrée AN 30, d'une superficie de 197 m<sup>2</sup>.

Ce terrain a été acquis par la commune en 2012 dans le cadre d'une procédure de bien vacant sans maître. Le pavillon qui était situé ce terrain a été démoli par la ville suite à la prise d'un arrêté préfectoral d'insalubrité irrémédiable.

La constructibilité sur la parcelle cadastrée AN 30 a été évaluée à une surface de plancher d'environ 480m<sup>2</sup>, soit 160m<sup>2</sup> pour le rez-de-chaussée plus deux niveaux de construction.

Les droits à construire sur ce terrain ont été évalués par les services de France Domaine à 300 €/m<sup>2</sup>, soit au vu de la constructibilité de 480 m<sup>2</sup>, un prix de cession de 144 000 €.

Par courrier reçu le 7 mars dernier, les consorts JAAFARI-LAHLALI, riverains immédiats dudit terrain, ont fait part de leur intérêt pour son rachat.

La promesse de vente, ou la vente si aucune promesse n'est consentie au préalable, devra être régularisée au plus tard le 31 mars 2018.

Il convient de préciser que l'acte notarié de cession comportera une clause de complément de prix au profit de la commune aux termes de laquelle, en cas de cession du bien dans un délai de 15 ans à compter de la signature, 50 % de la plus-value réalisée serait reversée à la commune.

Il est proposé au conseil municipal de céder au profit des consorts JAAFARI-LAHLALI, ou tout substitué, le terrain situé 5 impasse du Puits Civot à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AN 30 , au prix de 144 000 €.

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 30

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 27 Avril, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 avril 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria. M. RUER Marc  
Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mmes YONNET Evelyne, AISSAOUI Djamila, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien,  
Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,

**POUVOIRS :**

Mme VALLY Sophie	Représentée par : M. DAGUET Anthony
Mme CHERET Magali	Représentée par : Mme NEDELEC Soizig
Mme TLILI Leïla	Représentée par : M. RUER Marc
Mme GRARE Laurence	Représentée par : M. Salah CHIBAH
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par : M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme MARINO Danielle	Représentée par : M. KARMAN Jean-Jacques
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par : M. WOHLGROTH Antoine
Mme RABAH Hana	Représentée par : M. KARROUMI Sofienne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par : Mme AISSAOUI Djamila
M. LOGRE Benoît	Représenté par : Mme YONNET Evelyne
Mme LENOURY Nadia	Représentée par : M. BIDAL Damien

Absents : M. PLEE Eric, Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya

Secrétaire de séance : M. Silvère ROZENBERG

Séance du Conseil Municipal du 27/04/2017

N° 066

Direction Générale des Services / Direction de l'Administration Générale

Affaires foncières et juridiques

REF : DAJDAJD2017007

Signataire : AD

**OBJET : Cession au profit des consorts JAAFARI-LAHLALI du terrain situé 5 impasse du Puits Civot à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée AN 30.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis des services de France Domaine du 9 janvier 2017 ;

Considérant que le terrain situé 5 impasse du Puits Civot à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AN 30, d'une superficie de 197 m<sup>2</sup>, a été acquis par la commune en 2012 dans le cadre d'une procédure de bien vacant sans maître ;

Considérant que la constructibilité sur cette parcelle a été évaluée à une surface de plancher d'environ 480m<sup>2</sup>, soit 160m<sup>2</sup> pour le rez-de-chaussée plus deux niveaux de construction ;

Considérant que les droits à construire sur ce terrain ont été évalués par les services de France Domaine à 300 €/m<sup>2</sup> ;

Considérant que par courrier reçu le 7 mars 2017, les consorts JAAFARI-LAHLALI, riverains immédiats dudit terrain, ont fait part de leur intérêt pour son rachat ;

Considérant que l'acte notarié de cession comportera une clause de complément de prix au profit de la commune aux termes de laquelle, en cas de cession du bien dans un délai de 15 ans à compter de la signature, 50 % de la plus-value réalisée serait reversée à la Commune,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE** de céder au profit des consorts JAAFARI-LAHLALI, ou tout substitué, le terrain situé 5 impasse du Puits Civot à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AN 30.

**FIXE** le prix de cession à 144 000 €.

**AUTORISE** la Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

**DIT** que la promesse de vente, ou la vente si aucune promesse n'est consentie au préalable, devra être régularisée au plus tard le 31 mars 2018.

L'adjointe déléguée



María MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 28/04/2017

Publié le : 28/04/2017

Certifié exécutoire le : 28/04/2017

L'adjointe déléguée



María MERCADER Y PUIG